



# Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

## COMMUNIQUÉ

**Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas-de-Joliette par Dépôt Rive Nord Inc. : la Commission d'enquête du BAPE trouve le projet inacceptable dans une perspective de développement durable.**

**Pour diffusion immédiate. Montréal, le 23 août 2005.** Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) se réjouit des conclusions de la Commission d'enquête et d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas-de-Joliette.

Dans son rapport no 211, rendu public vendredi dernier, cette commission conclut que ce projet est inacceptable parce qu'il ne permet pas de concilier les composantes sociale, environnementale et économique du développement durable. Ce rapport vient confirmer et de façon non équivoque, ce que la population et les groupes environnementaux ont maintes fois répété, que ce projet est injustifiable par sa démesure et par sa localisation dans un sol saturé d'eau. Un projet qui de surcroît va à contre courant de toute politique de réduction et de régionalisation des matières résiduelles. La commission est aussi d'avis « que ni la capacité ni le rythme annuel d'enfouissement demandés ne sont acceptables pour la population des municipalités environnantes parce qu'ils dépassent largement les besoins en enfouissement des MRC de Joliette et de D'Autray. »

La commission du BAPE a aussi émis l'opinion que si ce projet était accepté, il y aurait une surcapacité d'enfouissement autorisée dans les lieux d'enfouissement de la région, ce qui, à ses yeux, constitue un obstacle à l'atteinte des objectifs de valorisation qui sont à la base de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* du gouvernement du Québec. Le FCQGED partage entièrement cette opinion.

Malgré le fait que le rapport soit sans ambiguïté quant à l'acceptabilité de ce projet, au même moment, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émettait un communiqué par lequel le ministre, Monsieur Thomas J. Mulcair, tenait à préciser que l'éventuelle décision concernant l'agrandissement du site devra aussi tenir compte des résultats de l'étude indépendante sur la qualité des eaux souterraines et de surface de la rivière Saint-Joseph et du rapport d'analyse environnementale produit par les experts du ministère. « L'étude sur la contamination des eaux souterraines par les anciennes cellules d'enfouissement est un dossier complètement distinct du projet d'agrandissement. La commission du BAPE a d'ailleurs fondé les conclusions de son rapport sur l'ensemble des composantes du développement durable soit les aspects environnemental, social et économique » de rappeler M. Gaétan Bayeur, vice-président du FCQGED.

L'étude indépendante sur la qualité des eaux souterraines et de surface de la rivière Saint-Joseph a été exigée par le ministère comme condition du décret d'urgence 338-2005 du 13 avril dernier autorisant l'enfouissement supplémentaire dans le site actuel. Le FCQGED salue la tenue de cette étude qui, nous le croyons, pourra jeter un éclairage neutre sur la situation actuelle mais qui doit être dissociée du projet d'agrandissement. L'étude indépendante vient faire la lumière sur l'état de la contamination due aux opérations passées du site d'enfouissement alors que le rapport du BAPE a jugé le projet d'un éventuel agrandissement et ses conclusions ne reposaient pas l'état de contamination des eaux souterraines.

« À l'heure où le gouvernement s'apprête à adopter la *Loi sur le développement durable*, le ministre Mulcair se doit de prouver à la population que le développement durable peut enfin trouver des applications terrain concrètes et que les contraintes qu'il impose au nom de la collectivité et de la qualité de son milieu de vie deviennent des occasions d'un changement de comportement collectif qui, à terme, sera profitable à tous », de dire M. Gilles Côté, président du FCQGED.

-30-

Pour information : Gilles Côté (FCQGED) (450) 756-0186